

- R -



Québec, le jeudi 14 février 2019

Monsieur Marc Picard  
Vice-président de l'Assemblée nationale

Monsieur le vice-président,

Par la présente, je transmets aux membres du comité sur les conditions de travail et les diverses allocations, ci-après appelé le Comité Picard, la proposition du caucus de Québec solidaire.

Comme je l'ai mentionné lors de la réunion du 7 février dernier, le caucus de Québec solidaire est d'avis qu'une simple majoration des allocations des député.es pour annuler l'effet de l'imposition fédérale correspondrait à une augmentation de salaire qui ne nous apparaît pas légitime. Depuis plusieurs années maintenant, Québec solidaire insiste sur l'importance de réviser l'ensemble des composantes de la rémunération des député.es et de procéder à une réforme juste, équitable et transparente. Le rapport L'Heureux-Dubé nous a toujours apparu, et nous apparaît encore, comme un point de départ intéressant pour mener une telle réforme. Or, depuis plusieurs années, les parlementaires ont pris la mauvaise habitude d'effectuer de manière expéditive des ajustements ponctuels de leur propre rémunération, et la mise en place d'une réforme en profondeur a été systématiquement repoussée par les partis représentés à l'Assemblée nationale.

C'est dans cet esprit que j'ai proposé que nous mettions d'abord sur pied un comité indépendant et exécutoire, chargé de revoir, une fois pour toutes, l'ensemble des conditions de travail des député.es de l'Assemblée nationale. Cette proposition a toutefois été refusée par les autres partis, qui tiennent à ce que la majoration des allocations des député.es soit effective rapidement. Nous avons convenu de consulter nos caucus respectifs pour arriver à une entente lors d'une prochaine réunion.

C'est dans cet esprit de compromis que le caucus de Québec solidaire a adopté la proposition suivante :

*Québec solidaire acceptera la majoration temporaire des allocations de dépenses pour compenser les effets de l'imposition fédérale à condition que soit mis sur pied un comité indépendant de révision des conditions de travail des député.es et que ce dernier respecte les paramètres minimaux suivants :*

- *le comité doit avoir un caractère exécutoire;*
- *la nomination des membres du comité doit être approuvée par le Bureau de l'Assemblée nationale à l'unanimité;*
- *le comité doit avoir un échéancier clair, durant la présente législature, avec une date de remise du rapport préalablement établie;*
- *la transition vers une rémunération transparente et juste des député.es, réalisée par le comité, doit être à coût nul pour le trésor public.*

La mise sur pied de ce comité, incluant les quatre conditions minimales mentionnées ci-dessus, devrait bien sûr être inscrite dans un projet de loi et soumis au vote de l'Assemblée nationale.

Je tiens à vous souligner qu'il s'agit d'une position de compromis. En bref, si nous obtenons la garantie qu'une réforme complète, transparente et indépendante de la rémunération des députés sera mise en place, nous sommes disposés à accepter une majoration **temporaire** des allocations de députés.

Dans l'espoir de travailler avec vous pour qu'enfin la question des conditions de travail des députés soit résolue dans la plus grande transparence et dans un souci d'équité, loin des joutes politiques partisans.

Ruba Ghazal  
Députée de Mercier